

L'« économie verte », une voie trompeuse pour le Québec? Entrevue avec Éric Pineault

Emiliano Arpin-Simonetti

Number 777, March–April 2015

Halte au capitalisme vert

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/73699ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Arpin-Simonetti, E. (2015). L'« économie verte », une voie trompeuse pour le Québec? Entrevue avec Éric Pineault. *Relations*, (777), 18–19.

L'« économie verte », une voie trompeuse pour le Québec?

Entrevue avec Éric Pineault

Camouflé sous l'étiquette attrayante d'« économie verte », le capitalisme vert qui se développe au Québec ne nous éloigne-t-il pas d'une véritable transition écologique? Nous en avons discuté avec Éric Pineault, professeur au Département de sociologie de l'UQAM, qui met en garde contre les risques de détournement marchand de la transition et rappelle le potentiel exceptionnel du Québec pour faire face à la crise écologique.

Relations: Au Québec, comment le courant de l'économie verte se manifeste-t-il et quelles en sont les conséquences?

Éric Pineault: Un grand nombre des initiatives menées au Québec dans le domaine de l'environnement sont présentement rattachées au paradigme de la « modernisation écologique », ou ce qu'on appelle plus communément le « développement durable ». Cette approche définit la question environnementale en termes de changements à opérer en marge de l'économie: on cherche à réduire son empreinte sur l'environnement et sur la société, mais on ne questionne pas le cœur du régime économique, à savoir sa nature capitaliste et son motif de croissance.

Cela se traduit notamment par la volonté d'internaliser les dommages environnementaux dans le système économique sous forme de coûts monétaires et en ayant recours aux mécanismes de marché. On se trouve ainsi à transformer une contrainte matérielle bien réelle en quantité d'argent, en valeur abstraite. Le type d'écofiscalité défendu entre autres par la Commission de l'écofiscalité du Canada s'inscrit dans cette logique. Il mise avant tout sur l'outil tarifaire (péages, taxes sur l'eau, le carbone, les déchets, etc.) pour décourager certaines activités économiques et en encourager d'autres en jouant sur les signaux de prix. Une grande partie de cette tarification vise le consommateur, en bout de ligne. De plus, le tarif est basé sur le principe du droit de polluer. Or, le fait de faire payer un pollueur ne défait pas le dommage environnemental – souvent irréversible – qui est créé.

Cette logique de mitigation des effets négatifs de l'économie capitaliste débouche également sur le phénomène de la certification des produits (« équitable », « sans OGM », etc.). Le but est de donner au consommateur la capacité de choisir des fournisseurs de biens qui respectent des critères

de responsabilité sociale. C'est encore là utiliser la théorie du choix du consommateur comme levier pour pouvoir, depuis la marge, apporter des changements, comme pénaliser les entreprises qui ont des comportements inacceptables en matière de droit du travail, etc.

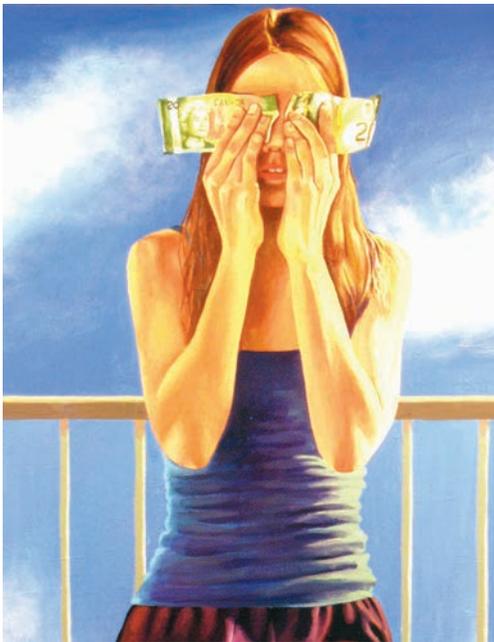
Dans ce dernier cas, évidemment, on ne peut pas être contre. S'y opposer sous prétexte que ça donne l'illusion que le capitalisme peut se réformer serait une erreur stratégique, mais aussi éthique. Par contre, là où la critique doit être intransigeante, c'est pour faire comprendre que ce genre d'initiative a pour effet de « naturaliser » la logique économique capitaliste. C'est le principal effet de l'approche de l'économie verte: elle enferme l'espace des solutions à l'intérieur du marché, d'une part, et d'autre part, elle voile le caractère capitaliste de notre économie.

Rel.: Quels risques y a-t-il à emprunter la voie de l'économie verte au Québec?

É. P.: Outre les nombreuses contradictions inhérentes à l'idée de « croissance verte » qu'il porte, il faut d'abord rappeler que tout le courant de l'économie verte est en soi une prise de position par rapport à une autre façon d'aborder les problèmes environnementaux, soit la réglementation, qui était la façon dominante dans les années 1960-1970. Quand on lit la documentation produite par les défenseurs de l'économie verte, que ce soit des groupes environnementaux ou des grandes entreprises, l'approche réglementaire est clairement rejetée sous prétexte qu'elle est lourde, coercitive et soi-disant inefficace. On demande plutôt de l'autorégulation, des incitatifs qui fonctionnent dans une logique de marché ou encore des mécanismes d'échange de droits de pollution.

Un des grands risques qui en découle est celui de voir la transition écologique « capturée » par les grandes entreprises privées. Prenons un exemple très concret: on sait qu'au Québec, notre potentiel de transition est très grand grâce à notre dotation exceptionnelle en énergie verte. Environ 50 % de notre énergie est déjà renouvelable, en plus d'être une propriété collective sous la forme d'une entité publique, Hydro-Québec. Ce faisant, elle n'est pas *nécessairement* sujette à l'impératif de la croissance et de l'accumulation – bien qu'elle le soit devenue au fil des ans en raison des impératifs de profit qu'on lui a imposés afin de renflouer les coffres de l'État.

Or, malgré ce potentiel immense, les solutions retenues au Québec pour « décarboniser » notre base énergétique ne s'inscrivent pas dans une dynamique de transition, mais plutôt dans la voie prônée par l'économie verte. Tout



d'abord, plutôt que d'opter pour une diminution de notre consommation énergétique, on a opté pour un remplacement des hydrocarbures par des énergies renouvelables. On cherche ainsi à développer des sources *supplémentaires* d'énergie pour répondre à la croissance énergétique d'une économie elle-même en croissance.

Ensuite, on a décidé que le développement de ces nouvelles sources d'énergies renouvelables sera fait par le secteur privé. Plutôt que de donner ce mandat à Hydro-Québec, le gouvernement impose plutôt à la société d'État une politique de soutien du secteur privé par l'achat de l'énergie que produit ce dernier¹ – le tout alors qu'Hydro cumule les surplus d'énergie.

Or, ce qu'il faut savoir, c'est que les grandes entreprises du complexe des sables bitumineux albertains, notamment Enbridge et TransCanada, sont les premiers investisseurs dans les énergies vertes au Québec, en particulier dans l'éolien. Il y a là pour elles une occasion d'affaires, bien sûr, parce qu'Hydro-Québec est contrainte d'acheter, à un prix qui leur est rentable, l'électricité renouvelable qu'elles produisent. Mais il y a plus : ces entreprises veulent s'emparer de la transition énergétique pour la soumettre au rythme de l'écoulement de leurs réserves d'hydrocarbures, estimées à une centaine d'années.

Un autre exemple du risque de « capture » de la transition par les oligopoles capitalistes est la stratégie de développement de l'industrie gazière en Amérique du Nord. Celle-ci consiste en effet à présenter les gaz de schiste comme la voie pour décarboniser l'économie, en remplaçant notamment les centrales au charbon par des centrales au gaz, aux États-Unis. Le lobby gazier arrive ainsi à présenter le gaz de schiste comme l'énergie de la transition, beaucoup plus que l'hydroélectricité. Au Québec, Gaz métro, qui est détenue en grande partie par Enbridge, est d'ailleurs un des partenaires de SWITCH - l'Alliance pour une économie verte au Québec. L'industrie pousse fort ici aussi, par exemple, pour qu'on adopte le gaz au lieu du mazout pour le chauffage des bâtiments. Ce changement peut sembler être une amélioration, mais il nous empêche de viser plutôt le développement de bâtiments carboneutres.

C'est là tout le point aveugle de l'économie verte : le caractère capitaliste de notre économie. Les grandes entreprises investissent le secteur environnemental pour l'adapter à leurs propres stratégies de valorisation. Ce n'est pas parce qu'elles sont méchantes ou malhonnêtes : c'est de l'ordre de la logique même du système, et il faut en prendre conscience.

Rel. : Les initiatives menées sous le signe de l'économie verte peuvent-elles tout de même conduire à des résultats intéressants, sur lesquels une véritable transition peut s'appuyer?

É. P. : Il y a certes des outils qui peuvent sembler intéressants. Du côté de SWITCH ou encore du gouvernement du Québec lui-même, dans sa stratégie de développement durable, on prône par exemple une transformation des politiques d'achat du gouvernement en fonction de critères qui semblent être des critères de transition, c'est-à-dire écologiques, sociaux et de proximité. Ces critères peuvent en effet encourager des innovations technologiques et l'émergence de producteurs nécessaires à la transition, dans une optique de modernisation écologique. Toutefois, le cœur du problème reste entier, soit la transformation des grandes organisations capitalistes, qui cherchent d'abord et avant tout la conquête de nouveaux marchés, avec un minimum d'entraves.

Tout ça pour dire que s'il y a des éléments d'une politique d'économie verte qui sont compatibles avec la transition, l'économie verte comme projet global en est plutôt un de détournement de la transition.

Le Québec est donc à la croisée des chemins : les politiques actuelles ne sont pas suffisantes. Pour revenir au cas d'Hydro-Québec, il faudrait pouvoir lui donner, d'une part, le mandat de planifier la transition et la diminution de la consommation énergétique et, d'autre part, celui de développer, avec des entreprises socialisées (soit publiques, municipales, ou coopératives), une mosaïque décentralisée de production d'énergie pensée dans une optique d'économie de proximité ne reposant pas nécessairement sur la logique du profit. Ce serait tout à fait envisageable, notamment avec le concours des MRC. Il ne s'agit pas d'exproprier demain matin toutes les entreprises capitalistes du Québec, loin de là ; il s'agit simplement d'envisager une véritable transition, en profondeur. Une telle avenue nous permettrait de sortir du modèle de développement énergivore actuel, tourné vers l'exportation, la conquête des marchés et l'entrepreneuriat. Le tout, en évitant de remettre à Enbridge et compagnie les clés de la transition, qui se fera sur un siècle s'il n'en tient qu'à ces entreprises. ●

ENTREVUE RÉALISÉE PAR EMILIANO ARPIN-SIMONETTI

1. Voir M.-O. Moisan-Plante, « Hydro-Québec : une mission détournée », *Relations*, n° 768, octobre-novembre 2013.

Adeline Lamarre,
Les couleurs du noir
(détail), 2011,
acrylique sur toile,
61 x 91,5 cm